

Compte rendu Conseil municipal du 19 Juin 2020

Présents : Mmes et Mrs Daniel Salles, Nadège Tournebize, Gilles Avril, José Mula, Brice Cassoux, Carole Loubat, Florence Lancial, Philippe Planche, Samuel Switeck, Emmanuelle Texier, Patrice Rondet, Catherine Leclech, Elodie Dartayre, Sandie Chaise.

Excusé : Mr Alexandre Carcouet.

Pouvoir : à Mr Brice Cassoux pour Mr Alexandre Carcouet.

Secrétaire de séance : Mr Gilles Avril.

En préambule à cette réunion, Monsieur le maire tient à remercier le conseil municipal pour l'implication apportée par toutes et tous lors de la distribution des masques auprès des habitants de la commune.

Propose de passer à l'ordre du jour

1. Indemnités du maire et des adjoints :

Monsieur le maire rappelle que les indemnités du maire et des adjoints sont fixés en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité.

Pour le maire des communes de 500 à 999 habitants, le taux maximal est fixé à 40,3% et pour les adjoints, le taux maximal est fixé à 10,7%.

Le Maire propose les taux suivants :

Pour le maire : 36,00 %

Pour les adjoints : 9,50%

Délibération : proposition acceptée.

POUR : 14

CONTRE : 1

2. Délégations du Conseil municipal au Maire :

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.212-22 du CGCT.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, a charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal ART L.2122-23 du CGCT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal les délégations suivantes (6) :

- La passation des contrats d'assurance et, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- L'acceptation de dons ou legs qui ne sont pas gravés ni de conditions ni de charges.

- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- La préparation, la passation, exécution et le règlement de marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Sur ce dernier point, il est proposé de limiter la délégation de pouvoir aux marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 40 000 €uros HT, ainsi que toutes décisions concernant leur avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20,00 %.

**Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE**

3. Fonctionnement des réunions du conseil municipal :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants pour lesquelles l'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire, une délibération spécifique doit néanmoins être prise pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Après discussions et en accord avec Monsieur le maire, les membres du conseil municipal souhaitent que l'on se rapproche de la préfecture pour avoir de amples renseignements sur les obligations concernant le nombre et la durée des questions orales.

Monsieur le maire propose que la date prévisionnelle du prochain conseil municipal soit définie à la fin du conseil précédent pour permettre à chacun de pouvoir retenir à l'avance la date prévue.

**Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE**

4. Recrutement service civique :

Monsieur le maire informe le conseil municipal son intention de recruter un service civique au sein de l'équipe municipale. Pour ce faire, il a pris contact avec le service de la Direction départementale de la Cohésion Sociale pour connaître la faisabilité d'une telle embauche.

Mme Tournebize suggère qu'en cas de refus, on pourrait envisager de prendre un stagiaire (école de communication) ou vers un emploi aidé via la Mission Locale.

Monsieur le maire tiendra les membres du conseil informés du déroulement de ce dossier.

5. Rénovation centre culturel Jacques Brun :

Monsieur le maire précise que les travaux se terminent à la fin de la semaine prochaine, et invite les membres du conseil à visiter les locaux à la fin de la réunion.

6. Lotissement communal Champlong :

Monsieur le maire indique que sur les 16 lots, 9 sont vendus, 5 lots ont une promesse de vente et 2 sont réservés.

7. Travaux au Coudert et Fontbayoux :

Monsieur le maire indique que les travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours et devraient se terminer en fin d'année.

8. Regroupement pédagogique (écoles d'Egliseneuve et de Bongheat) :

Monsieur le maire énumère ce qui a été convenu avec l'approbation de l'inspecteur de circonscription : (à partir du 22 juin au 3 juillet 2020)

- Toutes les classes seront ouvertes, à tous les élèves (même les petites sections), aux horaires habituels
- Organisation sur 4 jours (pas d'école le mercredi matin).
- L'accueil du matin à partir de 7 heures et du soir 19 heures ne se fera qu'à Egliseneuve près billom (plus de garderie à Bongheat), aux tarifs habituels.
- Réouverture de la cantine.
- Le mercredi un accueil sera possible, sur inscription préalable, sur l'ensemble de la journée (7h-19H) aux tarifs habituels
- Le transport scolaire se fera de nouveaux au horaires, circuits et conditions habituels.

Monsieur le maire rappelle l'ouverture d'une classe de maternelle à partir de septembre 2020. Toute la réorganisation de l'école est en cours de réflexion.

9. Convention de servitude de passage pour assainissement individuel au Moulin Blanc :

Monsieur et Madame BRANGER, habitants du moulin blanc, envisagent la réalisation d'un assainissement non collectif qui déborderait sur du chemin herbeux (propriété communale) qui passe le long de leur parcelle ZL 6.

Les travaux consistent à implanter une canalisation d'eaux usées, une fosse toutes eaux avec regard de visite et un épandage, une canalisation d'eaux pluviales et un drain d'eaux pluviales avec rejet des susdites eaux pluviales en direction de la mare.

Monsieur le maire propose d'autoriser une servitude sur une partie du chemin communal afin de créer un système d'assainissement non collectif conforme.

**Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE**

10. Mise en place d'une démarche d'adressage :

Monsieur le maire rappelle que l'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations et de locaux, en nommant les voies et assigner des numéros aux bâtiments.

Pour ce faire indique qu'il convient de se renseigner auprès des communes ayant déjà effectuées cette démarche, d'organiser des groupes de travail avec la participation des membres du conseil municipal tout en y associant les habitants des différents hameaux.

Mme Emmanuelle Texier fait remarquer qu'il ne faut pas tarder à effectuer ce travail car il pourrait retarder le branchement de la fibre chez les habitants qui la souhaitent.

11. Budgets :

- Vote des taux des taxes communales et les prix de l'assainissement pour 2020.

Monsieur le maire propose de maintenir pour 2020 les mêmes taux inchangés depuis 2011, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,23 %
- Foncier bâti : 19,20 %
- Foncier non bâti : 121,09 %
- Forfait compteur : 10,00 €uros
- Eau consommée : 1,09 €uros le m3

**Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE**

- Vote des budgets primitifs 2020 (commune, assainissement et Champlong)

Monsieur le maire présente les différents budgets.

- Budget principal qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 757 932.93 €
 - Section d'investissement : 578 024.07 €
- Budget assainissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 63 878.64 €
 - Section d'investissement : 51 711.10 €
- Budget lotissement Champlong :
 - Section de fonctionnement : 472 927.58 € en dépenses et 733 741.76 € en recettes
 - Section d'investissement : 450 656.37 €

**Délibération : proposition acceptée.
A L'UNANIMITE**

DATE DU PROCHAIN CONSEIL : 11 septembre 2020

Fin du conseil : 21h00